



Bulletin d'exploitation de l'UIT



N° 738 – 15.IV.2001

(Renseignements reçus au 9 avril 2001)

Publié par l'Union internationale des télécommunications (UIT)
Place des Nations CH-1211 Genève 20 (Suisse)

Tél: National (022) 730 51 11
International +41 22 730 51 11
Tg: Itu Genève
Tlx: 421000 uit ch
Fax: +41 22 730 58 53
+41 22 733 72 56
E-mail: tsbmail@itu.int
itumail@itu.int

<http://www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html>

Dates de parution des prochains Bulletins d'exploitation

N° 739 1.V.2001
N° 740 15.V.2001
N° 741 1.VI.2001

Comprenant les renseignements reçus au:

24.IV.2001
8.V.2001
25.V.2001

Les objets précédés des lettres (BR) dans la table des matières sont traités par le Bureau des radiocommunications (BR),
contact: **TÉL +41 22 730 5217 FAX +41 22 730 5785**

Les objets précédés des lettres (TSB) dans la table des matières sont traités par le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB),
contact: **TÉL +41 22 730 5211 FAX +41 22 730 5853**

Table des matières

Information générale

- (TSB) Listes annexées au Bulletin d'exploitation: *Note du TSB*
- (TSB) Approbation de Recommandations UIT-T
- (TSB) Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)): *Pays-Bas*
- (TSB) Changement d'heure légale: *Iran (République islamique d')*
- (TSB) Service des télégrammes: *Autriche: (Post AG, Vienne: Suspension des télégrammes POSTFIN), Suède (Telia AB, Stockholm: Modification de l'horaire de travail)*
- (TSB) Service téléphonique: *Barbade (Cable & Wireless BET Ltd, Bridgetown), Cameroun (Agence de Régulation des Télécommunications, Yaoundé), Irlande (Office of the Director of Telecommunications Regulation (ODTR), Dublin), Israël (Ministry of Communications (MOC), Tel Aviv), Zambie (Zambia Telecommunication Company Ltd (ZAMTEL), Ndola)*
- (TSB) Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations: *Inde (Ministry of Communications, New Delhi: Attribution du statut d'exploitation reconnue (ER)), Italie (Ministerio delle Comunicazioni, Rome: Attribution du statut d'exploitation reconnue (ER)), Tonga (Bureau du Premier Ministre, Nuku'Alofa: Transfert de responsabilités)*
- (TSB) Restrictions de service: *Note du TSB*
- (TSB) Systèmes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-98): *Note du TSB*

Amendements aux documents de service

- (BR) Nomenclature des stations de navire (Liste V)
- (TSB) Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
- (TSB) Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
- (TSB) Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications

INFORMATION GÉNÉRALE

Listes annexées au Bulletin d'exploitation

Note du TSB

Les listes* suivantes ont été publiées par le TSB ou le BR sous la forme d'une Annexe au Bulletin d'exploitation (BE) de l'UIT:

BE N°

- | | |
|-----|--|
| 665 | Différentes tonalités rencontrées dans les réseaux nationaux (Supplément 2 de la Recommandation UIT-T E.180) (Situation au 1 ^{er} avril 1998) |
| 669 | Groupes d'expressions de codes à cinq lettres à l'usage du service public international des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.1 (03/98)) |
| 674 | Etat des radiocommunications entre stations d'amateur de pays différents (Conformément à la disposition facultative N° 2731 du Règlement des radiocommunications) (Situation au 15 août 1998) |
| 685 | Liste des indicatifs de pays ou de zones géographiques pour les stations mobiles (Complément à la Recommandation UIT-T E.212 (11/98)) (Situation au 1 ^{er} février 1999) |
| 691 | Restrictions de service (Liste récapitulative des restrictions de service en vigueur relatives à l'exploitation des télécommunications) (Situation au 1 ^{er} mai 1999) |
| 692 | Liste des indicateurs de destination des télégrammes (Selon la Recommandation UIT-T F.32) (Situation au 15 mai 1999) |
| 693 | Liste des codes télex de destination (CTD) et des codes d'identification de réseaux télex (CIRT) (Complément aux Recommandations UIT-T F.69 et F.68) (Situation au 31 mai 1999) |
| 714 | Liste des codes d'exploitant de l'UIT (Selon la Recommandation UIT-T M.1400 (02/2000)) (Situation au 15 avril 2000) |
| 714 | Liste des codes d'identification de réseau pour données (CIRD) (Selon la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 avril 2000) |
| 717 | Liste des indicatifs de pays de la Recommandation UIT-T E.164 attribués (Complément à la Recommandation UIT-T E.164 (05/1997)) (Situation au 1 ^{er} juin 2000) |
| 719 | Procédures de numérotation (Préfixe international, préfixe (interurbain) national et numéro national (significatif)) (Selon la Recommandation UIT-T E.164 (05/97)) (Situation au 1 ^{er} juillet 2000) |
| 720 | Liste des indicatifs de pays ou zones géographiques pour transmission de données (Complément à la Recommandation UIT-T X.121) (Situation au 15 juillet 2000) |
| 725 | Liste des noms de domaines de gestion d'administration (DGAD) (Conformément aux Recommandations UIT-T des séries F.400 et X.400) (Situation au 30 septembre 2000) |
| 727 | Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour les cartes internationales de facturation des télécommunications (Conformément à la Recommandation UIT-T E.118) (Situation au 1 ^{er} novembre 2000) |
| 735 | Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC) (Selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 ^{er} mars 2001) |
| 737 | Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99)) (Situation au 1 ^{er} avril 2001) |

* Pour information, toutes les listes seront mises à jour par des séries d'amendements numérotés publiés dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT, et seront réimprimées selon nécessité.

D'autre part, les listes peuvent être consultées en ligne par les abonnés (<http://www.itu.int/itu-t/bulletin/index.html>) dans la base de données des documents de l'UIT, sous le titre «*Operational Bulletin and Lists annexed*» (Bulletin d'exploitation et Listes annexées).

Approbation de Recommandations UIT-T

A.1 Par la Circulaire TSB 32 du 8 mars 2001, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T nouvelles ou révisées suivantes, conformément aux dispositions de la Résolution 1, Section 9 de l'AMNT (Montréal, 2000):

- Recommandation UIT-T G.100: Définitions utilisées dans les Recommandations sur les caractéristiques générales des connexions et des circuits téléphoniques internationaux
- Recommandation UIT-T G.113: Dégradations de la transmission dues au traitement vocal
- Recommandation UIT-T P.833: Méthode pour l'obtention des facteurs de dégradation due à l'équipement à partir d'essais subjectifs d'écoute seulement
- Recommandation UIT-T P.862: Evaluation de la qualité de parole perçue, une méthode objective d'évaluation de la qualité de la parole de bout en bout des réseaux téléphoniques et des codecs vocaux à bande étroite

Les conditions applicables à l'approbation des Recommandations UIT-T ont été remplies et 12 Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 12 ont approuvé le texte de ces Recommandations durant la séance plénière du 23 février 2001.

A.2 Par la Circulaire TSB 34 du 13 mars 2001, il a été annoncé l'approbation des Recommandations UIT-T nouvelles ou révisées suivantes, conformément aux dispositions de la Résolution 1, Section 9 de l'AMNT (Montréal, 2000):

- Recommandation UIT-T J.67: Signaux d'essai et méthodes de mesure des circuits de transmission acheminant des signaux de composantes analogiques multiplexées/paquets
- Amendement 1 à la Recommandation UIT-T J.84: Adjonctions à l'annexe C – Système SMATV numérique multiprogramme C
- Recommandation UIT-T J.87: Utilisation de liaisons hybrides pour la distribution secondaire de la télévision par câble dans les locaux d'abonnés
- Amendement 2 à la Recommandation UIT-T J.94: Adjonctions à l'annexe C – Informations de service pour le système numérique multiprogramme C
- Recommandation UIT-T J.96: Méthode technique permettant de garantir la confidentialité dans la transmission internationale longue distance de télévision MPEG-2 conformément à la Recommandation UIT-T J.89
- Amendement 1 à la Recommandation UIT-T J.112: Annexes A et B
- Recommandation UIT-T J.144: Techniques de mesure de la qualité vidéo perçue pour la télévision numérique par câble en présence d'une référence complète
- Recommandation UIT-T J.145: Mesure et contrôle de la qualité de service pour la transmission du son sur les réseaux de contribution et de distribution
- Amendement 2 à la Recommandation UIT-T J.150: Fonctionnalités opérationnelles pour la fourniture de services numériques multiprogrammes de télévision, son et données par des systèmes de distribution multicanaux multipoints
- Recommandation UIT-T J.161: Caractéristiques des codecs audio pour la fourniture de services audio bidirectionnels sur des réseaux de télévision par câble au moyen de modem-câbles
- Recommandation UIT-T J.162: Protocole réseau de signalisation d'appel pour la fourniture de services à temps critique sur des réseaux de télévision par câble au moyen de modem-câbles
- Recommandation UIT-T J.163: Qualité de service dynamique pour la fourniture de services en temps réel sur des réseaux de télévision par câble au moyen de modem-câbles
- Recommandation UIT-T J.164: Messages d'événements IPCablecom
- Recommandation UIT-T J.166: Structure de la base d'information de gestion (MIB) IPCablecom
- Recommandation UIT-T J.167: Caractéristiques de configuration du dispositif MTA (adaptateur de terminal multisupport) pour la fourniture de services en temps réel sur des réseaux de télévision par câble au moyen de modem-câbles

- Recommandation UIT-T J.168: Caractéristiques de la MIB du dispositif MTA (adaptateur de terminal multisupport) IPCablecom
- Recommandation UIT-T J.169: Caractéristiques de la MIB de signalisation d'appel réseau (NCS) IPCablecom
- Recommandation UIT-T J.181: Message de repérage d'insertion de programme numérique pour systèmes de télévision par câble
- Recommandation UIT-T J.182: Ensembles de paramètres pour la spécification d'une interface analogique pour l'interconnexion de décodeurs et d'appareils de diffusion télévisuelle en milieu résidentiel
- Recommandation UIT-T J.183: Multiplexage par répartition dans le temps de plusieurs flux de transport MPEG-2 sur des systèmes de télévision par câble
- Recommandation UIT-T J.184: Système de livraison à large bande: transport hors bande
- Recommandation UIT-T J.200: Environnement applicatif mondial de noyau commun pour des services de télévision interactive numérique

Les conditions applicables à l'approbation des Recommandations UIT-T ont été remplies et huit Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 9 ont approuvé le texte de ces Recommandations durant la séance plénière du 9 mars 2001.

Attribution de codes de zone/réseau sémaphore (SANC) (Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))

Note du TSB

A la demande de l'Administration des Pays-Bas, le Directeur du TSB a attribué le code de zone/réseau sémaphore (SANC) suivant pour être utilisé dans la partie internationale du réseau de ce pays/zone géographique qui applique le système de signalisation N° 7, conformément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99):

<i>Pays/zone géographique ou réseau sémaphore</i>	<i>SANC</i>
Pays-Bas (Royaume des)	2-143

SANC: Signalling Area/Network Code.
Code de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Código de zona/red de señalización (CZRS).

Changement d'heure légale

Iran (République islamique d')

Communication du 11.IV.2001:

L'heure légale de la République islamique d'Iran a été avancée de 60 minutes du 21 mars 2001 à 2130 heures UTC (0100 heure, heure locale, 22 mars 2001) au 22 septembre 2001 et correspondra ainsi à UTC +4½.

Service des télégrammes

Autriche

Communication du 6.IV.2001:

Suspension des télégrammes POSTFIN

Post AG, Vienne, annonce qu'à partir du 31 mai 2001, les télégrammes financiers postaux, portant l'indication de service spécial POSTFIN (Recommandation UIT-T F.1, A10, A234-A240) ne seront plus acceptés ni au départ de l'Autriche ni à l'arrivée.

Suède

Communication du 29.III.2001:

Modification de l'horaire de travail

Telia AB, Stockholm, annonce qu'à compter du 1^{er} mai 2001, les horaires du service international des télégrammes en Suède seront de 0700 heures à 2000 heures UTC du lundi au vendredi (heure d'été: de 0600 heures à 1900 heures UTC), et de 0800 heures à 1600 heures UTC le samedi, le dimanche et les jours fériés (heure d'été: de 0700 heures à 1500 heures UTC).

Pendant les heures où le personnel ne travaille pas, les télégrammes entrants à destination de la Suède seront stockés dans le système et traités le lendemain matin. Les télégrammes portant l'indication de service TFX (Remise par téléphone), FAXx (Remise par télécopie) ou TLXx (Remise par télex) seront remis immédiatement par téléphone, par télécopie ou par télex pendant les heures de travail.

Les télégrammes adressés à une adresse enregistrée seront remis avec l'accord du destinataire. Tous les autres télégrammes seront remis par courrier ordinaire.

Les télégrammes en transit sont retransmis automatiquement jour et nuit par le système, dès lors que le format de la Recommandation UIT-T F.31 est utilisé.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter:

TELIA NARA AB, Telegram
SE-131 86 NACKA STRAND
Sweden
Tél: +46 8 6017991
Fax: +46 8 4110020
E-mail: telia-telegram@telia.se

Service téléphonique

Barbade

Communication du 21.III.2001:

Cable & Wireless BET Ltd, Bridgetown, annonce que tous les fournisseurs de services, les centraux et les réseaux internationaux doivent cesser immédiatement d'acheminer les communications destinées aux séries suivantes de numéros de services mobiles à la Barbade:

+1 246 235 XXXX et +1 246 236 XXXX

- La Barbade est située dans la zone mondiale 1 (indicatif de pays +1) et l'indicatif de la zone de plan de numérotage NPA (Numbering Plan Area) est le 246. Dans la zone de l'indicatif NPA 246, la distinction se fait suivant les indicatifs interurbains applicables.
- Les indicatifs de centraux (NXX) pour la Barbade sont les suivants: 220-239 inclus, 292, 367, 417-439 inclus, 444, 467, 555, 736, 737, 753 et 936.
- Les indicatifs de centraux (NXX) 230-236 sont attribués aux services de radiocommunication mobiles.

- Pour tous les appels NPA vers l'étranger (Foreign NPA-FNPA) avec sélection directe, il faudra composer le préfixe «1» suivi de dix chiffres, c'est-à-dire: 1 FNPA NXX XXXX («1» et dix chiffres).
- Pour les appels avec assistance de l'opératrice, qu'il s'agisse de communications avec carte de crédit, payables à l'arrivée ou facturées à un tiers, il faudra composer le préfixe «0» suivi de dix chiffres, c'est-à-dire: 0 NPA NXX XXXX («0» et dix chiffres).

Personnes à contacter:

Mr Peter Alleyne
 Assistant Manager – Network Management Centre
 Cable & Wireless BET Limited
 P.O. Box 32
 BRIDGETOWN
 Barbados
 Tél: +1 246 292 6080
 Fax: +1 246 420 0160

Mr Fred Clairmonte
 Assistant Manager – International Switching
 Cable & Wireless BET Limited
 P.O. Box 32
 BRIDGETOWN
 Barbados
 Tél: +1 246 292 6059
 Fax: +1 246 420 0710

Cameroun

Communication du 26.III.2001:*

L'Agence de Régulation des Télécommunications, Yaoundé, annonce que les nouveaux numéros commençant par P = 5, 6 et 8 ont été attribués au réseau mobile au Cameroun (indicatif de pays +237).

Format international de numérotation: +237 PXX XXX

Contact:

Agence de Régulation des Télécommunications (ART)
 Département des Affaires juridiques et de la
 Coopération internationale
 B.P. 6132
 YAOUNDÉ
 République du Cameroun
 Tél: +237 230 380
 Fax: +237 233 748

* Voir le Bulletin d'exploitation N° 716 du 15.V.2000, page 7.

Irlande

Communication du 21.III.2001:

L'Office of the Director of Telecommunications Regulation (ODTR), Dublin, annonce qu'un nouveau plan de numérotage pour l'accès aux boîtes aux lettres des services mobiles a été mis en œuvre en Irlande (indicatif de pays +353) et que cela a entraîné des changements dans la longueur des numéros.

Les numéros des boîtes aux lettres des services de téléphonie mobile en Irlande sont passés de neuf (9) chiffres à dix (10) chiffres depuis le mois de juin 2000. La longueur des numéros des abonnés aux services mobiles n'a pas changé et comprend toujours neuf (9) chiffres.

<i>Opérateur/Service</i>	<i>Format du numéro</i>	
Meteor/GSM-Abonnés Meteor/GSM-Boîtes aux lettres	85 AXX XXXX 85 BXXX XXXX	A = 0,1,2,3,4,6,7,8,9 B = 5
Esat Digifone/GSM-Abonnés Esat Digifone/GSM-Boîtes aux lettres	86 AXX XXXX 86 BXXX XXXX	A = 0,1,2,3,4,6,7,8,9 B = 5
Eircell/GSM-Abonnés Eircell/GSM-Boîtes aux lettres	87 AXX XXXX 87 BXXX XXXX	A = 0,1,2,3,4,6,7,8,9 B = 5
Eircell/TACS-Abonnés	88 XXX XXXX	

Par exemple, pour un appel international, le demandeur compose le +353 87 012 3456 pour obtenir un abonné Eircell GSM et le +353 87 5012 3456 pour obtenir la boîte aux lettres de cet abonné.

Contact:

Mr Brian Deely
Office of the Director of Telecommunications Regulation
Blocks D, E & F, Abbey Court
Irish Life Centre
Lower Abbey Street
DUBLIN 1
Ireland
Tél: +353 1 804 9600
Fax: +353 1 804 9665
E-mail: deelyb@odtr.ie

Israël

Communication du 15.III.2001:

Le *Ministry of Communications (MOC)*, Tel Aviv, annonce qu'il a attribué les nouveaux codes d'accès 56 et 57 aux opérateurs de téléphonie mobile en Israël (indicatif de pays +972).

Les codes d'accès attribués aux opérateurs mobiles en Israël sont les suivants:

<i>Opérateur</i>	<i>Numéro d'abonné</i>
Pelephone Communications Ltd	50 XXXXXX 51 XXXXXX 56 XXXXXX
Mirs Communications Ltd	57 XXXXXX
Cellcom Israel Ltd	52 XXXXXX 53 XXXXXX 58 XXXXXX
Partner Communications Ltd	54 XXXXXX 55 XXXXXX

Les codes d'accès 56 et 57, utilisés auparavant pour les services kiosques, ont été annulés le 1^{er} juin 2000.

Zambie

Communication du 2.IV.2001:

La *Zambia Telecommunication Company Ltd (ZAMTEL)*, Ndola, annonce la mise en service des numéros de téléphone suivants pour le service Internet en Zambie (indicatif de pays +260):

<i>Localité</i>	<i>Indicatif interurbain</i>	<i>Numéro du service Internet</i>
Lusaka	1	201 XXX
Ndola	2	601 XXX
Kitwe	3	201 XXX

Les administrations et les exploitations reconnues (ER) sont invitées à programmer leurs commutateurs internationaux pour tenir compte de ces nouveaux numéros.

Contact:

Mrs Agnes Chitula
Manager, International Services
Zambia Telecommunication Company Ltd (ZAMTEL)
Provident House
P.O. Box 71630
NDOLA
Zambia
Tél: +260 2 617499
Fax: +260 2 619243
E-mail: mngeris@zamtel.zm

Changements dans les Administrations/ER et autres entités ou Organisations

Inde

Communication du 26.III.2001:

Attribution du statut d'exploitation reconnue (ER)

Le *Ministry of Communications*, New Delhi, annonce que le statut d'exploitation reconnue (ER) a été attribué au nouvel opérateur et fournisseur de service suivant, conformément à l'article 6 de la Constitution de l'UIT et aux numéros 1007 et 1008 de l'Annexe à ladite Constitution, contenus dans les Actes finals de la Conférence de Plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992).

Le nom du nouvel opérateur/fournisseur de service, ayant le statut d'exploitation reconnue (ER), est Bharat Sanchar Nigam Limited (BSNL).

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Ministry of Communications
Wireless Planning and Coordination Wing
347, Dak Bhavan, Parliament Street
110001 NEW DELHI
India
Tél: +91 11 3755420
Fax: +91 11 3716111
E-mail: ragarwal@vsnl.com

Italie

Communication du 26.III.2001:

Attribution du statut d'exploitation reconnue (ER)

Le *Ministerio delle Comunicazioni*, Rome, annonce que le statut d'exploitation reconnue (ER) a été attribué au nouvel opérateur et fournisseur de service suivant, conformément à l'article 6 de la Constitution de l'UIT et aux numéros 1007 et 1008 de l'Annexe à ladite Constitution, contenus dans les Actes finals de la Conférence de Plénipotentiaires additionnelle (Genève, 1992).

Le nom du nouvel opérateur/fournisseur de service, ayant le statut d'exploitation reconnue (ER), est EdisonTel S.p.A.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter:

Ministerio delle Comunicazioni
Segretariato Generale - Relazioni Internazionali
Ufficio IV
Viale America 201
00144 ROMA
Italia
Tél: +39 06 5444 2413
Fax: +39 06 5422 1004
E-mail: uricom@tin.it

Tonga

Communication du 9.III.2001:

Transfert de responsabilités

Le *Bureau du Premier Ministre*, Nuku'Alofa, annonce que, suite à la décision N° 17 du Cabinet de sa Majesté, en date du 1^{er} janvier 2001, toutes les fonctions réglementaires qui relevaient de la Commission nationale des télécommunications sont désormais du ressort de l'Unité des télécommunications et des satellites du Bureau du Premier Ministre avec effet au 5 février 2001, date à laquelle est née la Corporation nationale des communications, regroupant les services de télécommunication nationaux et internationaux.

Ces fonctions de réglementation comprennent l'attribution des fréquences radioélectriques, l'octroi des licences de radiocommunication, ainsi que toute autre question relative aux radiocommunications.

Il ne s'agit que d'une mesure provisoire, jusqu'à l'établissement, en juillet 2001, du Ministère des communications.

L'Unité des télécommunications et des satellites du Bureau du Premier Ministre est provisoirement responsable de toutes les questions en rapport avec les communications au Royaume des Tonga.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Mr Viliami U. LATU
Bureau du Premier Ministre
P.O. Box 62
NUKU'ALOFA
Tonga
Tél: +676 24644
Fax: +676 23888
E-mail: pmo7@kalianet.to

Restrictions de service

Note du TSB

Voir la liste récapitulative des restrictions de service actuellement en vigueur publiée en annexe au Bulletin d'exploitation (BE) N° 691 du 1.V.1999 et les communications ultérieures suivantes concernant des restrictions de service nouvelles, modifiées ou supprimées:

BE N°	
692	Canada (p. 4), Maroc (p. 8), Tonga (p. 5).
694	Fidji (p. 5), Maroc (p. 9/10).
697	Finlande (p. 5/6).
698	Angola (p. 18).
699	Emirats arabes unis (p. 6), Malawi (p. 6), Suède (p. 9).
700	Slovénie (p. 9).
701	Australie (p. 7), Emirats arabes unis (p. 12), Singapour (p. 5), Trinité-et-Tobago (p. 13).
702	Samoa-Occidentale (p. 6).
704	Finlande (p. 13).
707	Allemagne (p. 3), Maroc (p. 5).
708	Allemagne (p. 9).
709	Uruguay (p. 8).
710	Allemagne (p. 19), Nouvelle-Calédonie (p. 19).

<i>BE N°</i>	
711	Slovénie (p. 8).
712	Maldives (p. 6), Nouvelle-Calédonie (p. 6).
713	Trinité-et-Tobago (p. 38).
714	Allemagne (p. 6), Malawi (p. 12).
716	Norvège (p. 17).
719	Danemark (p. 5).
722	Belize (p. 8).
723	Antilles néerlandaises (p. 23-24), Australie (p. 8).
724	Barbade (p. 6), Emirats arabes unis (p. 7), Nouvelle-Calédonie (p. 9).
726	Australie (p. 13, 31), Finlande (p. 12), Indonésie (p. 16, 31), Japon (p. 12), Malaisie (p. 12).
727	Lituanie (p. 6), Maroc (p. 5).
729	Antilles néerlandaises (p. 9), Uruguay (p. 17/18).
731	Pays-Bas (p. 8).
733	Trinité-et-Tobago (p. 19).
737	Belize (p. 8), Turks et Caicos (Iles) (p. 12).

Systemes de rappel (Call-Back) et procédures d'appel alternatives (Rés. 21 Rév. PP-98)

Note du TSB

Pays/zones géographiques pour lesquels une information sur les «Systemes de rappel (Call-Back) et certaines procédures d'appel alternatives non conformes à la réglementation en vigueur» a été publiée dans le Bulletin d'exploitation de l'UIT (N°):

Algérie (621), Antilles néerlandaises (627), Arabie saoudite (629), Azerbaïdjan (663), Bahreïn (611), Bélarus (616), Bulgarie (665), Burkina Faso (631), Burundi (607), Cameroun (671), Chine (599), Chypre (626), Colombie (602), Cook (Iles) (681), Cuba (632), Djibouti (614), Egypte (599, 690), Emirats arabes unis (627), Equateur (619), Ethiopie (657), Gabon (631), Guinée (681), Honduras (613), Inde (627), Jamaïque (648), Japon (649), Jordanie (652), Kazakstan (619), Kenya (605), Kirghizistan (616), Koweït (610), Lettonie (617), Liban (642), Madagascar (639), Malaisie (603), Malte (688), Maroc (619), Mexique (697), Niger (618), Nigéria (647), Ouganda (603), Qatar (593), Rép. dém. du Congo (672), Seychelles (631), Soudan (686), Sudafricaine (Rép.) (655), Tanzanie (624), Thaïlande (611), Turquie (612), Viet Nam (619), Wallis-et-Futuna (649), Yémen (622).

De plus, dans les Bulletins d'exploitation N° 658, N° 685 et N° 710, une information sur la position adoptée par certains pays concernant les systemes de rappel «Call-Back» a été publiée sous la rubrique «Systeme de rappel (Call-Back)». Cette information est le résultat de l'enquête menée par la Commission d'études 3 de l'UIT-T en vertu de la Résolution 21 (Rév. Minneapolis, 1998) de la Conférence de plénipotentiaires (Minneapolis, 1998) et de la Résolution 29 de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, AMNT-2000 (Montréal, 2000).

AMENDEMENTS AUX DOCUMENTS DE SERVICE

Abréviations utilisées

ADD insérer
COL colonne
LIR lire
P page(s)

PAR paragraphe
REP remplacer
SUP supprimer

Nomenclature des stations de navire (Liste V) 40^e édition, Juin 2000 et Suppléments N^{os} 1, 2 et 3

Partie IV

Sous-section 2A / Sub-Section 2A / Subsección 2A

REP

- CY05** Stlink (Maritime Services) Ltd., P.O. Box 1449, CY-3505 Limassol, Cyprus.
(Tel: +357 5 576037, Tlx: 5917 totos cy, Fax: +357 5 570868,
E-mail: satlink@tototheo.com.cy, Contact Person: Totos Theodossiou).
- DK01** Tele Danmark Erhverv, Customer Support, International, Lautruphoej 10,
DK-2750 Ballerup, Denmark.
(Tel: +45 80802603, Fax: +45 44649341, E-mail: tdkat@tdk.dk,
Contact Person: Anna-Grete Nielsen).
(Pour la facturation d'Inmarsat)

Sous-section 2C / Sub-Section 2C / Subsección 2C

P 123 NOR REP
(Supplément N^o 3)

NOR

- a) BE02 DK01 DP05 GB01
 GB05 GB06 GB08 NO01
- b) NO01

**Liste des codes de points sémaphores internationaux (ISPC)
(selon la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))
(Situation au 1^{er} mars 2001)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 735 – 1.III.2001)

(Amendement N° 3)

	Pays/zone géographique ISPC	Nom unique du point sémaphore	Nom de l'opérateur du point sémaphore
P 8	<i>Australie</i>	ADD	
	5-116-0	L4TN	One.Tel Ltd
	5-116-1		TransACT Communications Pty Limited
P 14	<i>Emirats arabes unis</i>	ADD	
	4-060-1	Abu Dhabi/AIS (standalone STP)	Emirates Telecommunications Corporation (Etisalat)
	4-060-2	Abu Dhabi/ASI	Emirates Telecommunications Corporation (Etisalat)
	4-060-3	Sharjah/WSI	Emirates Telecommunications Corporation (Etisalat)
	4-062-1	Dubai/DIS (standalone STP)	Emirates Telecommunications Corporation (Etisalat)
	4-062-2	Dubai/DSI	Emirates Telecommunications Corporation (Etisalat)
	4-062-3	Sharjah/WCI	Emirates Telecommunications Corporation (Etisalat)
	4-062-6	Sharjah/PGW	Thuraya Satellite Network
P 27	<i>Irlande</i>	ADD	
	2-146-3	Flemings Place	Interoute
	2-146-4	Tallaght	Cable & Wireless
P 35	<i>Pays-Bas</i>	ADD	
	2-002-7	Rotterdam Rt2 SCP 3	KPN Telecom, International Network Services
P 44	<i>Singapour</i>	ADD	
	5-053-6	GlobalOne – Chai Chee	GlobalOne (Singapore)

ISPC: International Signalling Point Codes.

Codes de points sémaphores internationaux (CPSI).

Códigos de puntos de señalización internacional (CPSI).

**Liste des codes de zone/réseau sémaphore (SANC)
(Complément à la Recommandation UIT-T Q.708 (03/99))
(Situation au 1^{er} avril 2001)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 737 – 1.IV.2001)

(Amendement N° 1)

Ordre numérique ADD

P 5 2-143 Pays-Bas (Royaume des)

Ordre alphabétique ADD

P 19 2-143 Pays-Bas (Royaume des)

SANC: Signalling Area/Network Codes.
Codes de zone/réseau sémaphore (CZRS).
Códigos de zona/red de señalización (CZRS).

**Liste des numéros identificateurs d'entités émettrices pour
les cartes internationales de facturation des télécommunications
(Selon la Recommandation UIT-T E.118)
(Situation au 1^{er} novembre 2000)**

(Annexe au Bulletin d'exploitation de l'UIT N° 727 – 1.XI.2000)

(Amendement N° 6)

P 38 ADD Rwanda

Pays/zone géographique	Nom de la compagnie/Adresse	Identification d'entité émettrice	Contact	Date de mise en application
Rwanda	MTN Rwandacell Telecom House Blvd de l'Umuganda KIGALI	89 250 00	Mr John Mirenge P.O. Box 264 KIGALI Tél: +250 0831 2228 Fax: +250 586 858 E-mail: johnm@rwcell.com	1.IV.2001

Organisme agréé de IINs pour les pays mentionnés (Recommandation UIT-T E.118)

P 51 Rwanda **ADD**

Pays/zone géographique	Organisme agréé
Rwanda	S.E. M. Jean de Dieu Ntiruhungwa Ministre des Travaux Publics, Transports et Communications Ministère des Travaux Publics, des Transports et Communications P.O. Box 24 KIGALI Tél: +250 86573 Fax: +250 85755

